



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 14 Septembre 2019
Tenu à Monlezun d'Armagnac
A la suite de l'AG du même jour**

Étaient présents :

Annie NOTELET, Aline BONANNO, Elise CARBOULLEC, Josy CHOMIENNE, Jean-Michel MAILLOT ainsi que tous les membres élus lors de l'Assemblée Extraordinaire soit : **Carole NEGRE, Claudio BONANNO, Catherine DARDINET, Christine BAGLAND, Christine COUEÏLLAN, Florent DARDINET**

Était excusé :

Philippe ALLIAUME (ayant donné mandat de représentation à Annie Notelet avec instructions)

N'a pas participé :

Aurélie BAUDUIN (non élue au CA faute de savoir, en son absence, si elle acceptait un mandat)

La séance est ouverte à 11h30.

Annie Notelet est élue par acclamations pour présider la séance du conseil.

Les points suivants sont abordés successivement.

1. Présentation des résultats du vote ainsi que le résultat du scrutin concernant les nouveaux statuts de l'UPGCS

Aucune remarque n'est formulée sur le résultat des votes (se reporter aux PV de l'AG).

2. Composition du conseil d'administration.

Après l'élection, il est donc composé (par ordre alphabétique – *en italique, membres statutaires*) de

Philippe ALLIAUME, Christine BAGLAND, Aline BONANNO, Claudio BONANNO, Elise CARBOULLEC, Josy CHOMIENNE, Christine COUEÏLLAN, Catherine DARDINET, Florent DARDINET, Jean- Michel MAILLOT, Carole NEGRE, Annie NOTELET

Aurélie BAUDUIN ne s'étant pas manifestée et l'effectif maximum de 12 (article 8 des statuts) étant atteint, Aurélie ne fera donc pas partie du conseil d'administration pour le moment.

3. Composition du nouveau bureau:

Après un tour de table, le bureau suivant (article 9 des statuts) est élu à l'unanimité.

Présidente : **Annie Notelet**

Vice-Présidente : **Aline Bonanno**

Trésorier en charge de la comptabilité (sans mandat sur les comptes) : **Philippe Alliaume**

Secrétaire :général : **Jean-Michel Maillot**

Pour rappel, le bureau devrait être complété par les présidents de sections régionales, élus en cette qualité ou membre de droit du CA, sur justification de leur élection régionale.

Annie Notelet continue de présider la séance, mais es qualités de présidente élue de l'association.

Le conseil d'administration délègue à Carole Nègre les fonctions de Webmaster et d'assistance au secrétaire, et rappelle les rôles importants de Josy Chomienne et d'Elise Carboullec qui bien que non membres du bureau, assurent des rôles importants dans le fonctionnement de l'UPGCS.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité la composition du bureau et les délégations subséquentes.

4. Délégations de signature

S'agissant du compte bancaire de l'association, dont le mandataire légal est le président en exercice, mandat est donné à Jean-Michel Maillot, secrétaire, pour assurer les relations avec la banque, signer les chèques et régler les affaires bancaires sur instructions du bureau.

Cette délégation de signature est en signature séparée.

Le conseil adopte ces délégations à l'unanimité.

5. Programmation de séances du CA et du Bureau

Une réunion tous les deux mois du Conseil d'Administration en conférence téléphonique a été prévue et a été votée à l'unanimité (planning à venir prochainement)

Il en est de même pour les 4 membres actuels du bureau pour lesquels une réunion mensuelle a été votée à l'unanimité. (Planning à venir)

Il est prévu une réunion physique annuelle du Conseil d'Administration et du Bureau (date à préciser) concernant cette dernière un budget pour le défraiement des frais de déplacement pourrait être alloué sur décision du bureau sous conditions de disponibilité de trésorerie au moment de ladite réunion et de compatibilité budgétaire.

Le conseil en prend acte.

6. Autres tâches des membres du CA

Afin d'alimenter correctement le site qui est visité régulièrement, il a été demandé aux membres du CA de réaliser un article de blog comportant un titre un chapotage ainsi que quelques lignes sur un sujet qui vous sensibilise ayant un rapport avec la santé et/ou l'environnement ceci au rythme d'au moins un toutes les 6 semaines
Carole Nègre à la demande de la Présidente communiquera un petit tutoriel explicatif à respecter pour la mise en page

Le conseil approuve.

7. Rappel de nécessité d'assiduité

L'attention des administrateurs est attirée sur l'alinéa « assiduité » de l'article 8 des statuts qui dispose : *En cas d'absence successive à trois conseils d'administration, l'administrateur est réputé démissionnaire de son mandat sauf décision contraire du conseil pour raison justifiée.*

Le conseil en prend acte.

8. Règlement intérieur de fonctionnement du CA et du bureau

Le CA est informé qu'un projet est en cours d'élaboration et sera soumis à un prochain conseil après discussion par le bureau.

Le conseil en prend acte.

9. Achat de matériel informatique

Ce sujet est reporté à une prochaine séance et fera conformément aux statuts l'objet d'un examen préalable par le bureau.

Le conseil en prend acte.

Plus personne ne demandant la parole, le conseil d'administration est clôt à 12 heures.

Le secrétaire général

J.M. Maillot



La présidente

Annie Notelet

